



Convention d'application relative au partenariat entre un lycée et une université pour mettre en œuvre des dispositifs d'accompagnement et des actions communes facilitant le parcours de formation et d'orientation des élèves

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 612-3

Vu la convention cadre de partenariat entre l'académie de Rennes, les Établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) de Bretagne, la Conférence des Directeurs des Grandes Écoles de Bretagne, la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bretagne, la Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest, et la Région Bretagne en date du 3 juillet 2015

Les parties signataires de cette convention sont :

- le lycée Victor Hugo à Hennebont
représenté par le proviseur, Monsieur Eric MONTIGNY
- l'Université de Bretagne Sud
représentée par le président, Monsieur Jean PEETERS

Ceci étant exposé, il est convenu ce qui suit :

Article 1 : objet de la convention

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de mise en œuvre des dispositifs d'accompagnement et des actions communes dans le cadre du partenariat entre le lycée Victor Hugo et l'Université de Bretagne Sud.

Article 2 : Désignation des référents

Le lycée Victor Hugo identifie un référent opérationnel, interlocuteur privilégié du référent lycée à l'Université de Bretagne Sud.

Ce binôme est chargé de l'identification, de la mise en œuvre et du suivi des actions engagées. Ils organisent au moins deux temps d'échange dans l'année afin de préparer le plan d'actions et de faire le bilan à présenter dans les instances (cf. article 6).

Article 3 : Description du plan d'action

Chaque action engagée est rattachée à l'une des six thématiques listées ci-dessous. Cet ensemble, présenté en annexe, constitue le plan d'action partagé entre le lycée et l'université. Ce plan d'action est actualisé annuellement et complété par un tableau de bord de suivi.

- **faciliter l'information des élèves et la construction de leurs parcours d'orientation et de formation**
- **Favoriser la mutualisation des ressources au bénéfice des enseignements**
- **Améliorer la connaissance mutuelle des formations dispensées dans les établissements signataires**
- **Créer du lien entre les acteurs des formations supérieures dispensées en lycée et dans un EPCSCP**
- **Contribuer à la fluidité des parcours**
- **Préparer le prolongement après le bac +2 vers le bac +3**

Article 4 : Responsabilités

Lors d'un déplacement sur un campus universitaire, les élèves restent sous la responsabilité de leur établissement scolaire. Les élèves devront respecter les règles de sécurité et de discipline propres à l'établissement d'accueil et seront encadrés par les personnels de leur lycée.

Article 5 : modalités de communication

Les signataires veilleront à la mise en valeur de leurs actions et en assureront une communication

Les partenaires s'autorisent mutuellement à utiliser leur nom et leur logo pour informer et communiquer sur le présent partenariat. Les parties acceptent de citer le nom et d'apposer le logo du partenaire sur tous les supports utilisés pour communiquer sur une action prévue par la présente convention.

Article 6 : Suivi des conventions

Les actions engagées font l'objet d'un bilan et d'une présentation annuelle devant :

- la commission formation, des études et de la vie universitaire de l'Université de Bretagne Sud,
- le conseil d'administration du lycée Victor Hugo,
- la commission académique des formations post-bac, présidée par le recteur de l'académie de Rennes, chargée du suivi des conventions.

Article 7: Durée et renouvellement de la convention

Cette convention est conclue pour l'année scolaire 2016-2017 et renouvelable par tacite reconduction.

Article 8 : Modification et dénonciation de la convention

La présente convention peut être modifiée par voie d'avenant.

Elle peut être dénoncée par l'une des parties, par lettre recommandée avec AR, avant le 1^{er} avril précédant la rentrée universitaire.

Article 9 : Règlement des différends

En cas de difficultés liées à l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent, avant tout recours à la procédure de résiliation ou avant tout recours contentieux, à se réunir pour résoudre les différends par voie amiable.

A défaut de règlement amiable, l'une des parties pourra, soit résilier la convention par lettre recommandée avec AR, avant le 1^{er} avril précédant la rentrée universitaire, soit saisir la juridiction administrative territorialement compétente.

Fait àLoerient.....

Le ...07/09/2016...

Le proviseur
du lycée Victor Hugo



Le président de
l'Université de Bretagne
Sud

Jean PEETERS



Lycée Victor Hugo

Annexe – Plan d'action

Objectifs stratégiques et actions	Calendrier	Indicateurs spécifiques
Faciliter l'information des élèves et la construction de leurs parcours d'orientation et de formation		
Collaboration autour de la préparation du Salon Infosup		
Présentation des filières universitaires et de la vie étudiante aux lycéens et/ou parents		
Rencontres avec d'anciens élèves du lycée ayant fait leurs études supérieures à l'UBS		
Rencontres entre universitaires et élèves de 1ères et terminale	Décembre - Janvier	
Favoriser la mutualisation des ressources au bénéfice des enseignements		
Accès à la Maison des Etudiants pour les post-bac et les ateliers sous réserve de places disponibles		
Accès au service social et relais handicap pour les post-bac		
Accès aux événements culturels gratuits (conférence, fête de la science)		
Accès aux salles immersives en fonction des disponibilités		
Accès pour les post-bac au service Activités sportives en pratique libre selon tarif en vigueur		
Améliorer la connaissance mutuelle des formations dispensées dans les établissements signataires		
Construction de FIL (Formation d'Initiatives Locales)		
Journées avec enseignants des lycées (conférence scientifique, cours, orientation, présentations...) avec thématiques spécifiques, disciplines en collaboration avec les IPR		
Créer du lien entre les acteurs des formations supérieures dispensées en lycée et dans un EPCSCP		
Participation des représentants du BAPE lorient quimperlé aux instances de l'UBS (en tant qu'invités selon thème)		
Participation d'un représentant de l'université aux réunions du BAPE		
Contribuer à la fluidité des parcours		
Préparation de l'arrivée à l'université des étudiants en situation d'handicap		
Préparer le prolongement après le bac +2 vers le bac +3		
Travail sur les référentiels en vue de la sécurisation des parcours des étudiants de BTS		

Indicateurs globaux
